

BVD Un assainissement qui suit son cours mais des mesures de lutte à conforter.

Un bilan plutôt encourageant !

Au terme de la campagne de prophylaxie 2023-2024, le bilan concernant l'assainissement de la BVD est plutôt encourageant avec notamment un nombre de virémiques IPI détectés divisé par 2 et un taux de cheptels avec statut favorable de 87,3 %. Le faible taux d'analyse à l'introduction reste cependant préoccupant et nécessite une évolution de la législation pour aller au terme de l'éradication.

Une maladie à fort impact économique

La BVD (Diarrhée Virale Bovine) est une maladie virale très

contagieuse qui a de nombreuses conséquences sur les cheptels bovins : avortements, troubles de la reproduction, augmentation des diarrhées et des pathologies respiratoires chez les veaux contaminés (d'où l'augmentation des soins aux veaux), augmentation de la mortalité, ... de fait, **les pertes économiques liées à cette maladie peuvent être très importantes et s'accompagnent d'une augmentation de la charge de travail pour l'éleveur.**

La principale source de contamination par le virus BVD est le contact ou la proximité (jusqu'à 100 m de dis-

tance) avec un animal virémique, qu'il soit IPI (Infecté Permanent Immunotolérant) ou virémique transitoire. La contamination peut donc avoir lieu par :

- Introduction dans le cheptel d'un animal porteur : achat, prêt, pension, retour d'estive, retour de foire, marché, comice, ... le contrôle à l'introduction est donc essentiel !
- Contact avec un animal du voisinage : parcelles de pâturage voisines, pâtures communes.

D'autres sources de contamination sont possibles mais leur fréquence est bien moins importante que la transmission par contact avec un animal virémique.

Ateliers cartes vertes	2019	2020	2021	2022	2023	Au 26/06/2024
Bovins introduits	11 884	11 827	11 080	11 976	11 304	6 624
Bovins testés BVD	4 509	4 822	4 392	2 442	1 780	987
% Testés/Introduits	37.9 %	40.8 %	39.6 %	20.4 %	15.7 %	14.9 %
Bovins virémiques	6	12	12	0	0	1
% Positifs/Testés	0.13%	0.25%	0.27 %	0 %	0 %	0.1 %

Le contrôle à l'introduction : le point noir du dispositif de surveillance

L'introduction d'un bovin virémique fait partie des principales sources de contamination par le virus de la BVD. **Le contrôle à l'introduction associé à une quarantaine est donc indispensable.**

Pour l'année 2023, le taux de bovins testés en BVD à l'introduction baisse à nouveau et atteint seulement 15,7 %. La tendance est sensiblement la même sur le début de l'année 2024 avec seulement 14,9 % de bovins testés. Aucun virémique n'a été détecté à l'introduction dans un atelier carte verte sur l'année 2023 et seulement un depuis le début de l'année 2024. Ces chiffres sont néanmoins trompeurs et ne reflètent pas la réalité du fait du faible taux de test.

L'éradication de la BVD ne sera pas possible sans test à l'introduction. **Il est indispensable que la BVD ainsi que d'autres maladies émergentes soient systématiquement testées à l'introduction** que les bovins introduits bénéficient d'une dérogation de contrôle IBR ou non.

Le dispositif de surveillance en Corrèze

Dans un souci de trouver le meilleur compromis entre efficacité sanitaire et contraintes de coûts et d'organisation pour les éleveurs, **le Conseil d'Administration du GDS de la Corrèze a décidé de maintenir la possibilité, pour les éleveurs à statut BVD favorable, d'opter pour la méthode de surveillance de leur choix.** Cette décision est rendue possible par la faible

séroprévalence en BVD sur le département.

La non-généralisation de la boucle TST à tous les cheptels du département permet aujourd'hui aux trois quarts des élevages d'effectuer une surveillance BVD par sérologie. En termes de coût cela représente une économie pour la ferme Corrèze de près de 400 000 € / an.

L'objectif est de pouvoir maintenir le schéma de surveillance actuel. Cela ne pourra être le cas que par l'implication collective de tous les éleveurs et notamment :

- Bonne application des protocoles d'assainissement par les éleveurs concernés (y compris si nécessaire, la vaccination),
- Élimination rapide des animaux IPI,
- Contrôle des animaux à l'introduction.

Surveillance BVD programmée campagne 2023-2024	Nombre de cheptels
Boucle TST	714 (27.7 %)
Sérologie de mélange sur sentinelles de 6 à 24 mois	273 (10.6 %)
Sérologie de mélange sur les bovins de 24 à 48 mois	874 (33.9 %)
Sérologie de mélange sur l'ensemble des bovins > 24 mois (petits cheptels)	776 (30.1 %)
Sérologie sur le lait de tank	105 (4.1 %)

NB : suivant les résultats, un même cheptel peut être amené à utiliser deux méthodes différentes sur la même campagne (exemple : sérologie dans un premier temps puis utilisation des boucles TST car résultats défavorables)

Protocoles d'assainissement BVD

Les cheptels où une circulation virale de BVD a été mise en évidence sont dans l'obligation de mettre en place un protocole d'assainissement. Le protocole d'assainissement prévoit notamment :

- Une série de virologie afin d'attribuer un statut BVD à l'ensemble des bovins du cheptel,
- Une surveillance BVD par virologie à la naissance notamment avec prélèvement par boucle d'identification TST,

- Une élimination des IPI dans un délai de 15 jours. Si la situation le nécessite (non-maîtrise de l'infection, difficultés liées au voisinage...) une vaccination peut se révéler très utile. Celle-ci doit être faite avec un vaccin disposant d'une indication de protection fœtale.

Les analyses effectuées dans le cadre des plans d'assainissement, suite à une suspicion par le vétérinaire... ont permis de mettre en évidence des animaux IPI et des virémiques transitoires :

Sur 2023 le nombre de bovins testés viropositifs s'élève à 107 ce qui représente une baisse de 50 % par rapport à l'année précédente.

Sur le premier semestre 2024 le taux de positivité est sur la même tendance et s'élève à 0,30 %. Ces évolutions sont encourageantes et montrent que le dispositif d'éradication de la BVD qui a été mis en place en Corrèze porte ses fruits. Il est néanmoins indispensable de poursuivre ces efforts notamment en matière de test à l'introduction et d'élimination rapide des animaux IPI.

Hors introductions	2021	2022	2023	Au 26/06/2024
Bovins testés en virémie BVD	29 335	34 906	36 710	17 917
Bovins positifs (% / bovins testés)	207 (0.71 %)	211 (0.61 %)	107 (0.29 %)	54 (0.30 %)
Dont IPI	142 (69 %)	151 (72 %)	88 (82 %)	33 (61 %)
Dont Infectés Transitoires	65 (31 %)	60 (28 %)	19 (18 %)	21 (39 %)